

## **Commission centrale du Comité international.**

Genève, 14 février 1940.

*Commissaire du peuple aux Affaires étrangères U.R.S.S.*

*Moscou.*

Avons transmis alliance Croix Croissants Rouges U.R.S.S. protestation Croix-Rouge finlandaise contre bombardements par aviation soviétique population civile hôpitaux et sanatoriums en Finlande. Prière mettre alliance Croix et Croissants Rouges en mesure nous faire connaître observations U.R.S.S. y relatives.

INTERCROIXROUGE.

Genève, 14 février 1940.

*Croix-Rouge finlandaise,*

*Helsinki.*

Votre lettre 31 janvier. Conformément usage Intercroixrouge avons transmis. Alliance Croix et Croissant Rouges U.R.S.S. protestation Croix-Rouge finlandaise contre bombardements population civile, hôpitaux et sanatoriums. Avons demandé nous transmettre observations U.R.S.S. y relatives.

INTERCROIXROUGE.

### **La Commission centrale du Comité international de la Croix-Rouge.**

Dans son numéro de janvier, la *Revue internationale de la Croix-Rouge* a rappelé les principales activités de la Commission centrale du Comité international de la Croix-Rouge et les résultats qu'elle avait obtenus depuis le début de la guerre jusqu'à la fin de décembre dernier.

Le présent article porte sur les activités de la Commission centrale pendant le mois de janvier.

*Agence centrale des prisonniers de guerre.* — La Commission a décidé de publier chaque semaine une notice sur l'activité de l'Agence, notice réservée à ses services. A

## Commission centrale du Comité international.

cet effet, elle a créé les *Nouvelles de l'Agence centrale des prisonniers de guerre*, dont le premier numéro a paru le 15 janvier <sup>1</sup>.

Suivant le vœu de la Commission, la *Revue* continuera à donner dans ses livraisons mensuelles la chronique de l'Agence <sup>2</sup>.

*Missions du Comité international.* — Au cours du mois de janvier, la Commission a reçu de Finlande différents rapports de son délégué, M. Robert Brunel.

Après avoir examiné avec le Gouvernement et la Croix-Rouge de Finlande les questions relatives aux prisonniers de guerre et à la distribution des secours, et visité des camps contenant des prisonniers russes, le délégué du Comité international de la Croix-Rouge est rentré à Genève le 2 février. La *Revue* rendra compte de la mission de M. Brunel.

Tenant extrêmement aux relations qui l'unissent à toutes les Sociétés nationales, le Comité international de la Croix-Rouge a examiné la possibilité d'envoyer en U. R. S. S. une mission destinée à préciser avec l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge les modalités des travaux que comporte la situation actuelle.

*Réfugiés en Roumanie.* — Une lettre de la Croix-Rouge roumaine datée du 26 janvier communique les renseignements qui suivent au Comité international de la Croix-Rouge :

« Depuis l'arrivée en Roumanie de l'interminable convoi de Polonais militaires et civils — dès les premiers

---

<sup>1</sup> On se souvient sans doute que, pendant la guerre de 1914-1918, le Comité international de la Croix-Rouge a publié des nouvelles sur l'Agence d'alors.

<sup>2</sup> Voir ci-dessous, pp. 98-106.

## **Commission centrale du Comité international.**

jours de septembre jusqu'à présent — la charité des particuliers et la bienveillance des autorités n'a cessé de s'exercer. Du 18 septembre au 10 octobre, les réfugiés ont été maintenus en Moldavie avec leurs trains et leurs véhicules motorisés ; étant pratiquement sans argent — le zloti n'avait plus cours — ces malheureux ont tous été nourris et hébergés par les soins du Gouvernement, de la Croix-Rouge et de la population tout entière, soulevée par une vague de pitié à la vue de ce désastre. Toutes les œuvres d'assistance sociale, quels que fussent leurs buts sociaux ou les convictions religieuses de leurs adhérents, se sont dépensées en leur faveur et continuent à le faire dans un grand élan de solidarité humaine».

*Visites de camps de prisonniers de guerre et d'internés civils.* — Par lettre, en date du 18 janvier, le Ministère des affaires étrangères français a fait connaître au Comité international que celui-ci pouvait envisager l'envoi d'un délégué qui visiterait l'ensemble des prisonniers allemands en France. Heureux de prendre acte de cette information relative aux prisonniers de guerre, le Comité international espère que sa délégation pourra visiter les camps d'internés civils.

*Envois de secours.* — Ayant appris que certains envois de secours destinés aux prisonniers de guerre ne parvenaient pas régulièrement à leurs destinataires, la Commission a été amenée à examiner le sujet délicat du contrôle qu'elle pourrait exercer sur ces envois de manière à en assurer mieux la réception.

D'après des renseignements fournis par la Direction des postes suisses 18.254 lettres, 2.351 petits colis, 3.195 colis affranchis ont passé d'Allemagne en France et de France en Allemagne dans les derniers mois de l'année 1939. Si des colis ne peuvent atteindre leur destinataire,

## Commission centrale du Comité international.

ils sont retournés à Bâle et l'on demande au Comité internationale l'adresse des prisonniers auxquels ils doivent être envoyés. Les autorités françaises ont indiqué, le 9 novembre dernier, à la Direction des postes suisses, qu'elles accordaient la franchise de port pour les internés civils. La même franchise est accordée aux colonies et dominions britanniques. Les paquets à destination de l'U. R. S. S. sont acceptés, mais sans franchise de port.

*Tabac pour les prisonniers de guerre.* — Les Etats belligérants ont craint que des envois de cigares et de cigarettes ne facilitent la transmission de renseignements secrets. Aussi le Comité international est-il intervenu auprès de ces Etats qui, maintenant, distribuent à titre gratuit cigarettes et tabac aux prisonniers de guerre (de 42 à 60 cigarettes ou 50 gr. de tabac chaque semaine). Le Comité international espère en outre que dans peu de temps l'on pourra envoyer librement du tabac aux prisonniers de guerre.

*Rapatriement et expatriation.* — Plusieurs civils allemands résidant dans l'Afrique du sud se sont adressés au Comité international en lui demandant s'il était possible de leur accorder la garantie qu'ils ne seraient pas arrêtés au cours de leur voyage de retour en Allemagne. D'autre part, la Commission, informée que certains réfugiés désiraient partir pour l'Amérique du sud, a décidé d'examiner si et comment elle pourrait satisfaire à cette demande.

Se préoccupant du sort des populations finlandaises qui viendraient à se réfugier dans les pays scandinaves, la Croix-Rouge norvégienne a prié le Comité international de s'enquérir auprès de la Croix-Rouge américaine des possibilités d'immigration que les Etats-Unis offriraient à ces Finlandais expatriés.

## **Agence centrale des prisonniers de guerre.**

*Violations du droit de la guerre.* — En ce qui concerne les violations du droit de la guerre, le Comité international de la Croix-Rouge a estimé utile et même nécessaire de rappeler une nouvelle fois — il l'a fait dans son 28<sup>e</sup> communiqué <sup>1</sup> — les soins que depuis de longues années il a voué au problème de la protection des populations civiles, et il a tenu à rappeler également les principes qu'il a déjà eu l'occasion d'exposer et dont il continuera de s'inspirer pour les enquêtes relatives aux violations alléguées du droit de la guerre et de la Convention de Genève.

*Charges financières.* — Au cours du mois de janvier, dont il vient d'être rendu compte, la Commission a exposé au Comité international, réuni *in pleno*, les charges financières que lui impose l'activité de l'Agence centrale des prisonniers de guerre. Il y a lieu de prévoir des appels aux gouvernements, aux Sociétés nationales et aux particuliers, pour solliciter leurs dons.

### **Chronique de l'Agence centrale des prisonniers de guerre.**

(4<sup>e</sup> article <sup>2</sup>)

*Courrier.* — Après cinq mois de progression continue, l'Agence centrale des prisonniers de guerre doit fournir un effort accru pour liquider au jour le jour les affaires courantes. Des équipes du soir ont dû être convoquées deux fois par semaine pour faire l'appoint. Matériellement, les services en arrivent à occuper dans sa totalité la vaste salle de 1500 m<sup>2</sup> du Conseil général.

---

<sup>1</sup> Voir ci-dessous p. 152.

<sup>2</sup> Voir *Revue internationale*, octobre 1939, p. 815 ; novembre, p. 897 ; janvier 1940, p. 21.